

# Mesures salariales pour 2013

## NECESSITE DE MAÎTRISER LES COÛTS

*Un budget global d'augmentations individuelles de 1% pour tous  
Pas d'augmentation générale*

### Budget global d'augmentations individuelles (AI, promotions, ancienneté) Respect des accords

- **Ouvriers / Employés** mini 25 € avec promo et 20 € hors promo
  - **TAM** mini 40 € avec promo et 25 € hors promo
- Promotions ouvriers / employés au 1er avril 2013  
→ Promotions TAM et augmentations individuelles hors promotion (TAM, ouvriers et employés) à partir du 1er mai 2013

### Complémentaire santé Vitali

La part employeur de la cotisation Complémentaire santé Vitali est revalorisée de 25% à 35% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013

### Maintien du montant 2012 de la Rémunération Minimale Annuelle Garantie : 21 450 €

### Maintien du montant des primes

Les montants des primes et gratifications seront maintenus en 2013 selon les barèmes 2012.

### Salaire minimum de base à l'embauche

• <b>OP-UEP K170</b>	1 511 €
• <b>OP K190 titulaire CAP ou BEP</b>	1 570 €
• <b>OP K215</b>	1 700 €
• <b>Technicien Bac+2 K255</b>	1 860 €
• <b>TAM K320</b>	2 173 €
• <b>TAM K395</b>	2 508 €

**A l'issue de la réunion, la Direction a indiqué qu'elle appliquerait ces mesures de manière unilatérale.**